

AVIS D'ATTRIBUTION

D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DU MONT VENTOUX

Monsieur le Président

830 Avenue du Mont Ventoux – 84200 CARPENTRAS

Tél : 04 90 63 22 74 / 04 90 67 09 07

E-mail : contact@smaemv.fr

Contact : Monsieur Jean-Paul VILMER, Directeur

I.2) Nature de l'autorité délégante : EPCI

SECTION II : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

DSP de la boulangerie de la vallée du Toulourenc à SAVOILLANS

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

Article L1411-12 et article R1411-2 du Code Général des Collectivités Locales

II.3) Objet de la délégation :

Délégation de service public passée sous la forme de concession de la Boulangerie de la Vallée du Toulourenc à SAVOILLANS

Durée de la délégation : 3 ans

Lieu principal d'exécution de la délégation : SAVOILLANS (84390 – VAUCLUSE)

II.4) Classification CPV : 55000000 : Service d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

SECTION III : PROCEDURE

III.1) Publication antérieure concernant la même convention

LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE N°3456 en date du 02/08/2011

III.2) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : qualité du service proposé aux usagers (40%), modalités d'organisation et moyens mis en place pour l'exploitation du service (30%) et conditions financières proposées (30%).

SECTION IV : ATTRIBUTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

IV.1) Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 28/10/2011

IV.2) Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de DSP a été prise

M DELALANDE Emmanuel – Le Village – 84390 SAVOILLANS - Tél : 04 75 28 85 04

Date de la Décision d'attribution : Délibération du Comité Syndical en date du 20 Octobre 2011

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES

16 Avenue Victor Feuchères – 30941 NIMES CEDEX

Tél : 04 66 27 37 00 / Fax : 04 66 36 27 86 / Mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Introduction des recours (Référé contractuel : L. 551-15 du Code de Justice Administrative)

Délai d'introduction des recours : la juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication du présent avis (Art R. 551-7 du Code de Justice Administrative).

SECTION VI : CONSULTATION DE LA CONVENTION

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

SMAEMV – Direction

830 Avenue du Mont Ventoux

84200 CARPENTRAS

Tél : 04 90 63 22 74 / Fax : 04 90 67 09 07 / Mail : jean-paul.vilmer@smaemv.fr

Date de publication du présent avis : 04/11/2011